

RÈGLEMENT PARTICULIER TYPE COURSE CLUB 2023

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASK : ANGERVILLE

Organise le : 05 MARS 2023

Une épreuve dénommée : INTERCLUBS 2023

Sur le circuit : Circuit International Anthoine HUBERT à Angerville

Classé par la FFSA en catégorie : 1.1

En date du : 13/01/2021

Numéro : 91 14 20 2147 E 11 A 1198

Longueur : 1198mètres

Homologué par l'État : Préfecture Ministère de l'intérieur

En date du : 25/02/2021

Cette épreuve sera organisée sur : 1/2 journée 1 journée

Cette épreuve sera organisée conformément aux annexes sportive et technique FFSA et au présent règlement particulier.

ARTICLE 2. PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, aux licences nationales entraînement course club et au titre de participation course club et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé à (montant en €): 80,00 €

A régler impérativement au plus tard le : 01/03/2023

Après de l'organisateur : ASK ANGERVILLE

Les pilotes sont autorisés à rouler dans 2 catégories Si oui, cocher la case

ARTICLE 3. CATÉGORIES

Catégories admises :

a) Catégories Fédérales :

MINIKART

Nationale

KZ2

Open (à préciser ci-dessous)

MINI60

Sénior

KZ2 MASTER

MINIME

Master

KZ2 GENTLEMAN

CADET

Gentleman

b) Catégories Coupe de Marque :

- | | | | |
|--|----------------------------------|--|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> X30 Junior | <input type="checkbox"/> KFS 130 | <input checked="" type="checkbox"/> Rotax Max | <input type="checkbox"/> KA 100 |
| <input checked="" type="checkbox"/> DD2 | <input type="checkbox"/> KFS 145 | <input checked="" type="checkbox"/> Rotax Max Master | <input type="checkbox"/> TTI |
| <input checked="" type="checkbox"/> DD2 Master | <input type="checkbox"/> KFS 160 | Autres catégories: | |

c) Catégories Loisir :

Les catégories pourront être regroupées conformément à l'Art 6.6Bis de l'annexe sportive FFSA.

ARTICLE 4. DÉPART

Par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements ou à l'issue des essais qualificatifs.

ARTICLE 5. HORAIRES

Aucun roulage ne sera organisé avant le début officiel de la course club.

Essais (facultatifs) - horaires à indiquer	De	à
Course Club - horaires à indiquer	De 09h00	à 18H00

ARTICLE 6. OFFICIELS

1 Directeur de Course	BLIN Thierry	Licence n° 59429
1 Directeur de Course Adjoint OU / ET	KEROMNES Yvan	Licence n° 97310
1 Commissaire Sportif		Licence n°
1 Commissaire Technique	GENTY Christian	Licence n° 100448
1 Médecin	DIAWARA Jacques	Licence n° 216434

Nombre de poste Commissaires :	8
Nombre de Commissaires :	16
Nombre d'extincteurs par poste	1
Type d'extincteur :	6kgs à poudre

Nombre d'ambulances (conforme à l'Art. 2 de la réglementation médicale) : 1

ARTICLE 7. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la F.F.S.A.

Date et Visa ASK

Le 03/01/2023



Date et Visa LK

10/03/2023



Date et Visa FFSA

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N°**K.16**.....
DATE**12.01.2023**.....

Po